

Politique d'Émissions de Gaz à Effet de Serre de MMR

Mining Mineral Resources S.A.S.

Numéro du document : PLPBSP22_036

Dernière mise à jour : Février 2025

Préparé par : Département de la Conformité de MMR

Catégorie : Public

Révision : 1.2

Objectif

Cette politique établit l'engagement de MMR à mesurer, surveiller, réduire et divulguer en toute transparence les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle fournit un cadre structuré pour la définition et l'atteinte des objectifs de réduction alignés sur nos opérations, les normes de l'industrie et les meilleures pratiques internationales.

Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les départements, filiales et opérations de MMR, y compris les émissions directes et indirectes de GES résultant de nos activités, produits et services. MMR attend également de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'alignent sur les engagements de réduction des émissions, en particulier pour les émissions de **Scope 3**. La conformité sera assurée par des programmes d'engagement des fournisseurs, des audits et des obligations contractuelles.

Déclaration de politique

1. Mesure et Surveillance

- MMR mettra en œuvre des systèmes pour mesurer, surveiller et rapporter les émissions de GES, y compris le **Scope 1** (émissions directes), le **Scope 2** (émissions indirectes provenant de l'électricité achetée) et le **Scope 3** (émissions de la chaîne de valeur).
- Des évaluations régulières garantiront l'exactitude et la fiabilité des données, en utilisant des normes reconnues telles que le Protocole des Gaz à Effet de Serre et l'ISO 14064.
- MMR investira dans des technologies avancées de surveillance pour améliorer le suivi et la déclaration des émissions.

2. Divulghation Publique

- MMR s'engage à publier annuellement des rapports publics sur les émissions de GES via ses rapports de durabilité.
- Ces divulgations incluront les sources d'émission, les méthodologies de mesure, les progrès de réduction et leur alignement avec les cadres internationaux (ex. : Science-Based Targets initiative, Accords de Paris).
- Nous impliquerons les parties prenantes, y compris les investisseurs, les organismes de réglementation et les communautés, pour garantir la transparence et la responsabilité.

3. Objectifs de Réduction

- MMR définira des objectifs de réduction des GES spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis (**SMART**), basés sur une année de référence définie.
- Les objectifs de réduction seront alignés sur les protocoles internationaux et nationaux et seront révisés périodiquement pour refléter les avancées technologiques et opérationnelles.
- Les efforts incluront des initiatives d'efficacité énergétique, la transition vers les énergies renouvelables et l'optimisation des opérations.

4. Conformité et Normes

- MMR se conformera à toutes les lois, réglementations et normes de l'industrie applicables aux émissions de GES et au changement climatique.
- Nous participerons activement à des coalitions industrielles et des initiatives de durabilité pour adopter les meilleures pratiques et innovations technologiques.

5. Amélioration Continue

- MMR s'engage à améliorer la gestion des émissions en investissant dans des technologies plus propres, en optimisant ses opérations et en explorant des opportunités de compensation carbone.
- Nous évaluerons et adopterons régulièrement des technologies émergentes réduisant l'empreinte carbone de nos activités.
- Un système structuré de remontée d'informations permettra aux employés, fournisseurs et parties prenantes de soumettre des suggestions d'initiatives de réduction des émissions, qui seront examinées et intégrées lorsque possible.

6. Engagement des Employés et Fournisseurs

- MMR sensibilisera et formera ses employés aux efforts de réduction des émissions et aux initiatives de durabilité.
- Les employés seront encouragés à proposer des idées contribuant aux objectifs de réduction des émissions.
- MMR collaborera avec ses fournisseurs et sous-traitants pour promouvoir l'approvisionnement responsable et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

7. Gouvernance, Reporting et Responsabilité

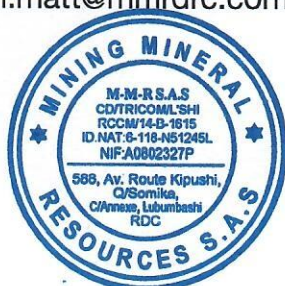
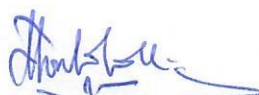
- Le **Comité de Durabilité et Conformité** supervisera l'application de cette politique et rendra compte des progrès à l'équipe de direction et au Conseil d'Administration.
- Les progrès réalisés en matière de réduction des émissions seront intégrés dans les indicateurs de performance des départements concernés.
- MMR mettra en place des mécanismes de révision et de mise à jour des politiques sur les émissions, en garantissant leur alignement avec les meilleures pratiques et les évolutions réglementaires.
- Des indicateurs clés de performance (**KPIs**) mesureront le succès de la réduction des émissions, assurant transparence et responsabilité.

Révision et Modifications

Cette politique sera révisée annuellement par le **Comité de Durabilité et Conformité** afin d'en garantir l'efficacité. Des modifications seront effectuées si nécessaire pour refléter les évolutions réglementaires, les normes de l'industrie et les opérations de l'entreprise. Toute révision devra être approuvée par le **Conseil d'Administration**.

Représentant Autorisé :

M. John Matt – Responsable Conformité
john.matt@mmdrc.com



PRÉPARÉ PAR : ÉQUIPE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
APPROUVÉ PAR : KUMAR THANGAVEU - VP OPÉRATIONS
ÉMIS PAR : DIRECTION DE MMR
PROCHAINE RÉVISION : FÉVRIER 2026